



COMMUNIQUE DE PRESSE

Se protéger du feu par le débroussaillage

*Face au risque incendie, le débroussaillage se révèle un préalable indispensable à une protection efficace des personnes et des biens. Son application étant sous la responsabilité des maires, les **Communes forestières des Bouches-du-Rhône proposent une formation pour les élus du département le 12 octobre prochain à Coudoux (13).***

Le débroussaillage rompt la continuité de la végétation tant verticalement qu'horizontalement par l'élimination d'une partie de la végétation combustible à proximité des constructions.

Cette opération, sous réserve d'être parfaitement réalisée, diminue l'intensité et la propagation du feu. Elle facilite l'action des pompiers et constitue un moyen efficace de protection des biens et des personnes lors des incendies de forêt.

Un retour d'expérience réalisé suite aux grands incendies de 2003 à Plan de la Tour (Var) fait ressortir que **90 % des maisons débroussaillées sur 50 m n'ont pas été touchées, et 62% des maisons débroussaillées sur moins de 20 m ont été endommagées.**

Le débroussaillage est une obligation pour tout propriétaire de construction située à moins de 200 m d'une forêt. **Dans les Bouches-du-Rhône, toutes les communes sont concernées par cette exigence légale.** Son application est de la responsabilité des maires, qui disposent à cet effet de pouvoirs de police renforcés.

Les Communes forestières des Bouches-du-Rhône organisent, une journée d'information à l'attention des élus le :

Mercredi 12 octobre 2011 de 9h30 à 16h30

A Coudoux (13)

Salle des Fêtes – Place Jean Moulin

Journalistes, vous êtes conviés à participer à cette rencontre.

Elles viseront à informer les maires sur leurs **responsabilités** et sur la **réglementation** en vigueur dans le département, puis leur fourniront des **éléments pratiques** pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage sur leur commune.

L'**échange d'expériences entre élus** ayant déjà mis en place une démarche d'information et de contrôle sur leur commune et ceux n'ayant peu ou pas avancé dans ce domaine sera privilégié.

L'Association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Contact :

Communes forestières des Bouches-du-Rhône
Europôle de l'Arbois BP 50005, 13545 AIX EN PROVENCE Cedex 4

Contact presse :

Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / isabelle.desmartin@communesforestieres.org
Stéphanie SINGH / Mobile 06 83 39 18 93 / stephanie.singh@communesforestieres.org

Presse : Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Je souhaite un contact pour plus d'informations

Je souhaite recevoir un dossier de presse

Je souhaite participer à la formation du 12 octobre 2011